

LA RÉNOVATION PERFORMANTE GLOBALE ET PAR ÉTAPES MAISONS INDIVIDUELLES ET PETITS COLLECTIFS JUSQU'À 6 LOGEMENTS

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS POUR LA REFORME DES AIDES

VERSION DU 12/06/2023

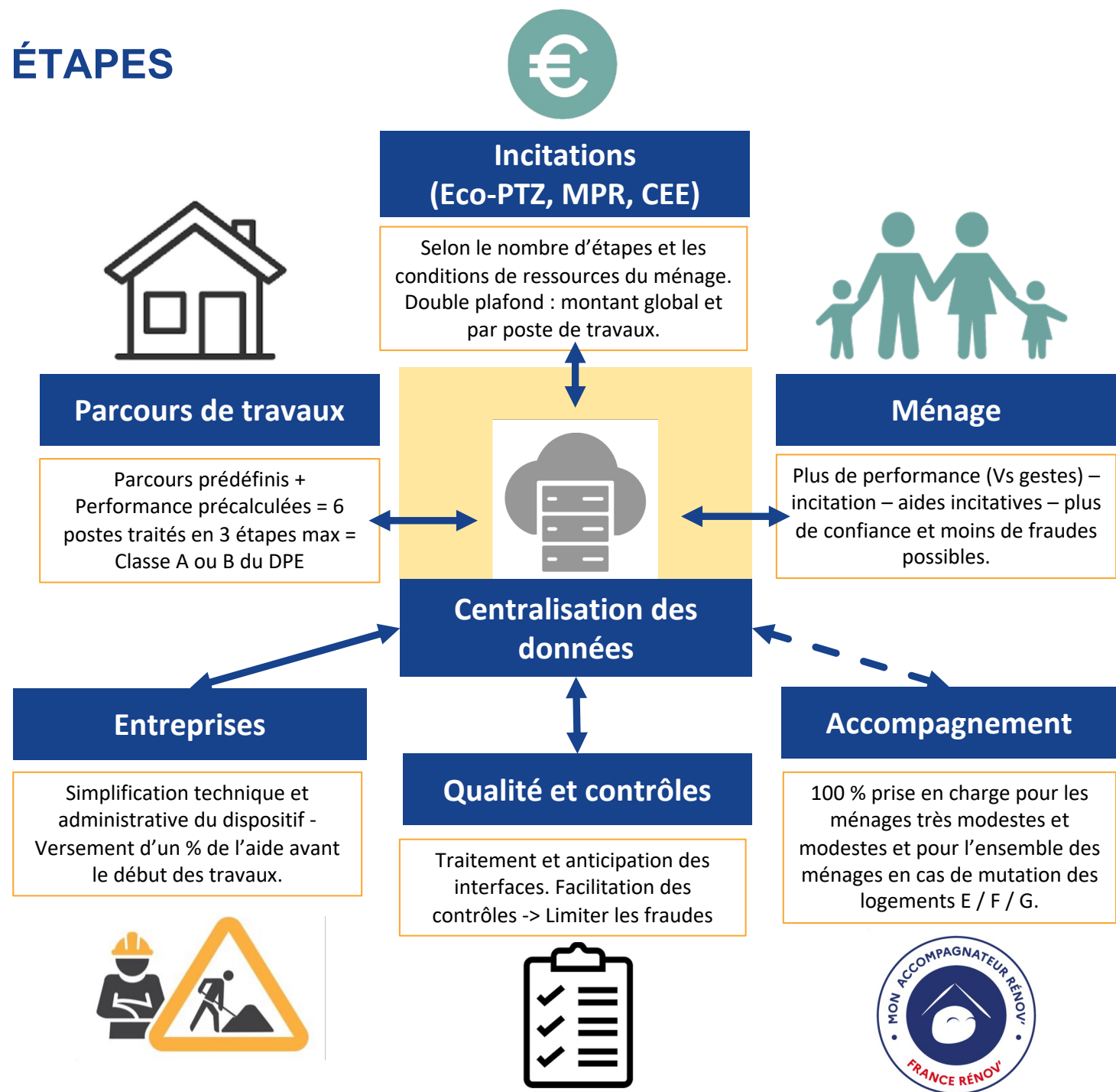


LA RÉNOVATION PERFORMANTE PAR ÉTAPES

LES PROPOSITIONS EN RÉSUMÉ

- **Objectif** : Faciliter le passage de rénovations par gestes vers des **rénovations performantes, fiabilisées et décarbonées** en une à trois étapes maximum avec des **parcours prédéfinis** et des niveaux de **performance par poste précalculés**.
(Après travaux : classe A ou B du DPE avec le traitement des 6 postes).
- **Destination** : maisons individuelles et petits bâtiments collectifs de logements (≤ 6 logements)*.

*Pour les logements collectifs > 6 logements l'intervention d'un BET est obligatoire – l'objet de cette présentation n'est pas de répondre à cette typologie.



NOS PROPOSITIONS RÉSUMÉES

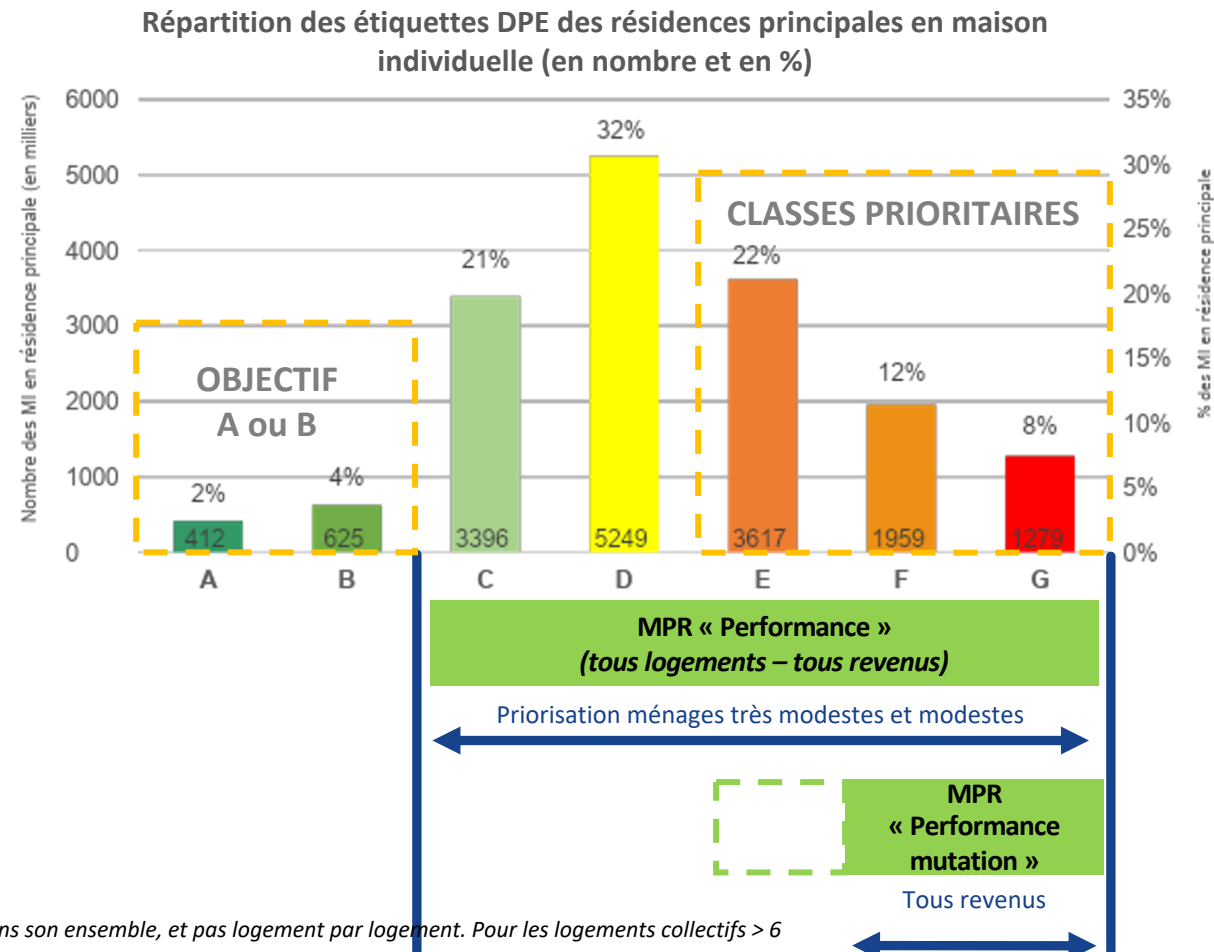
- Proposition 1 : Proposer un forfait unique MPR Performance, pour la rénovation performante en 1 à 3 étapes maximum
- Proposition 2 : Conditionner l'accès à MPR Performance au choix d'un parcours de travaux prédéfini avec des niveaux de performance par poste précalculés, démarche compatible avec les DPE et audit
- Proposition 3 : Amplifier les aides pour les rénovations portées par les ménages modestes/très modestes, et, dans le cas de mutations, de la rénovation globale quel que soit le ménage
- Proposition 4 : Focaliser les premiers MonAccompagnateurRénov' (MAR) sur les publics prioritaires : accompagnement obligatoire, d'un montant suffisant et financé à 100% pour les ménages modestes/très modestes, ainsi que l'ensemble des ménages lors des mutations de logements F/G
- Proposition 5 : Calibrer MPR Performance avec des aides donnant un signal-prix clair vers les rénovations les plus performantes, avec une décote en fonction du nombre d'étapes
- Proposition 6 : Systématiser le suivi qualité des travaux avant, pendant et après le chantier (contrôle par un expert qualité sur les devis, le chantier, et selon les cas test d'étanchéité à l'air intermédiaire + autocontrôle des opérateurs, ...)
- Proposition 7 : Rendre obligatoire la formation de tous les MAR à l'ensemble de la démarche
- Proposition 8 : Imposer que les préconisations des DPE et audits respectent au moins un des parcours de travaux, et pour cela former les diagnostiqueurs et auditeurs à l'utilisation des bouquets de travaux précalculés
- Proposition 9 : Dans l'éventualité de maintien d'un monogeste MPR pour le seul changement de chauffage décarboné, encadrer strictement son accès pour limiter les problèmes de pointe et de précarité énergétique : éligible uniquement aux logements de 1984 et de classe A à D.

SYNTHÈSE (1/11) : PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **Objectif** : Faciliter le passage de rénovations par gestes vers des **rénovations performantes, fiabilisées et décarbonées** en une à trois étapes maximum avec des **parcours prédéfinis** et des niveaux de **performance par poste précalculés**. (Après travaux : classe A ou B du DPE avec le traitement des 6 postes).
- **Destination** : maisons individuelles et petits bâtiments collectifs de logements (≤ 6 logements)*.
- **Les principes en résumé** :
 - 1 formule MPR : **Performance**
 - Deux priorités : les logements consommateurs en **mutation** (F/G, puis E) et les ménages **modestes/très modestes**
 - Encadrement du monogeste **Chauffage bas carbone**** avec des critères objectifs pour éviter la fraude massive sur les PAC observée dans les CEE Coup de pouce rénovation performante

Les forces / évolutions avec l'existant :

- Anticipation des **fraudes** (calculs et travaux),
- Intégration aux **dispositifs existants** (DPE, MAR, Audit...),
- **Fiabilisation** des préconisations de travaux (parcours prédéfinis et précalculés),
- **Décarbonation** (A ou B après travaux),
- Dimension **sociale** (accompagnement + reste à charge à 0€ pour les ménages très modestes),
- Gestion du problème de pointe électrique.



* Les propositions s'appliquent tout particulièrement à ces bâtiments lorsqu'ils sont en monopropriété, pour traiter le bâtiment dans son ensemble, et pas logement par logement. Pour les logements collectifs > 6 logements l'intervention d'un BET voire MOE est souhaitable – l'objet de cette présentation n'est pas de répondre à cette typologie.

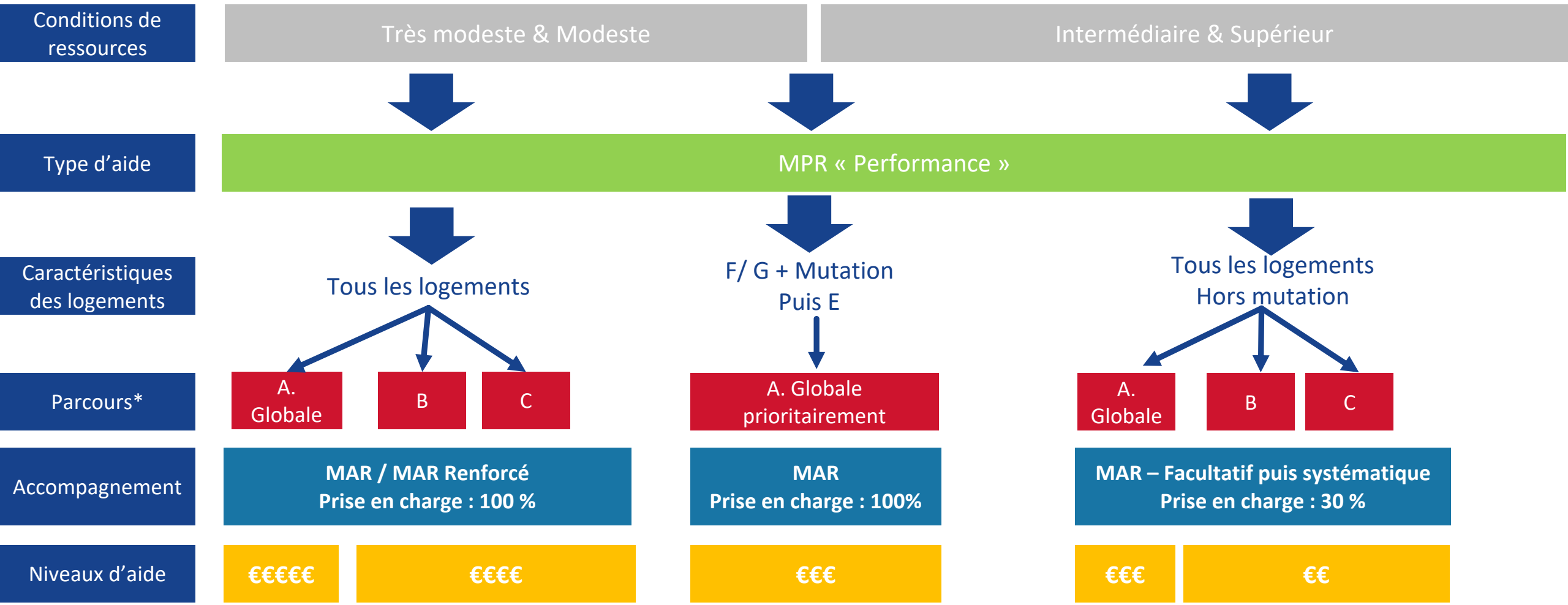
** Le terme « Chauffage bas carbone » est largement préférable à « Efficacité » pour plus de clarté pour les ménages. Critère objectif comme une date de livraison supérieure à 1984, date d'application réelle de la RT 1982, doublé d'un DPE de classe D ou mieux.

SYNTHÈSE (2/11) : DÉMARCHE TECHNIQUE

*Parcours : A = Rénovation globale. A fortiori, le Label BBC-rénovation 2023 répond aux exigences;
 Parcours B et C = Rénovation performante par étapes. A fortiori, le Label BBC-rénovation 2023 1^{ère} étape répond aux exigences.
 Ensemble des parcours décrits en slide 7.



PARTIE TECHNIQUE INVISIBLE POUR LE MÉNAGE



Centralisation de toutes les données à chaque étape pour faciliter :
 les démarches administratives, la qualité des travaux, la lutte contre les fraudes, le suivi, les versements des aides.

SYNTHÈSE (3/11) : LISIBILITÉ DES AIDES EXEMPLE POUR UN MÉNAGE TRÈS MODESTE



PARTIE VISIBLE POUR LE MÉNAGE (montants MPR + CEE)

MaPrimeRénov'Bleu : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Un accompagnement personnalisé tout au long de mes travaux.



Faire isoler ma maison (murs, planchers, combles, fondations)



Installer une ventilation



Changer mon système de chauffage

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je prends contact avec France Rénov'

- Un Accompagnateur Rénov' prend en charge avec moi mon projet.
- Je fais réaliser mes **travaux**
- La **prime** est directement versée aux entreprises qui réalise les travaux.

Je suis propriétaire **occupant** ou **bailleur** :

- d'un logement de **15 ans ou plus** **
- occupé à titre de **résidence principale** (au moins 8 mois par an)

MaPrimeRénov'Bleu : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Une prise en charge à 100 % de mon accompagnement personnalisé.

Une prise en charge différenciée selon le **nombre d'étapes** pour réaliser l'ensemble des travaux de mon logement et **atteindre la classe A ou B** du DPE.

- **Montant d'aide maximal selon votre projet (plafonné à 80 000 € TTC, avec plafond par poste de travaux) :**

Prestation MonAccompagnateurRénov' : 2 500 € HT (hors audit, hors MAR Renforcé)

Rénovation en 1 étape : 80 000 €

Rénovation en 2 étapes : 74 400 €

Rénovation en 3 étapes : 68 800 €



PARTIE VISIBLE POUR LE MÉNAGE (montants MPR + CEE)

MaPrimeRénov' Violet : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Un accompagnement personnalisé tout au long de mes travaux.



Faire isoler ma maison (murs, planchers, combles, fenêtres)



Installer une ventilation



Changer mon système de chauffage

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je prends contact avec France Rénov'

- Un Accompagnateur Rénov' peut prendre en charge avec moi mon projet si je participe au financement.
- Je fais réaliser mes **travaux**
- La **prime** est directement versée aux entreprises qui réalise les travaux.

Je suis propriétaire **occupant** ou **bailleur** :

- d'un logement de **15 ans ou plus** **
- occupé à titre de **résidence principale** (au moins 8 mois par an)

MaPrimeRénov' Violet : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Une prise en charge à 30 % de mon accompagnement Personnalisé si je souhaite faire appel à un MAR.

Une prise en charge différenciée selon le **nombre d'étapes** pour réaliser l'ensemble des travaux de mon logement et **atteindre la classe A ou B** du DPE.

- **Montant d'aide maximal selon votre projet (plafonné à 40 000 € TTC, avec plafond par poste de travaux) :**

Prestation MonAccompagnateurRénov' : 510 € HT (hors audit, hors MAR Renforcé)

Rénovation en 1 étape : 40 000 €

Rénovation en 2 étapes : 34 400 €

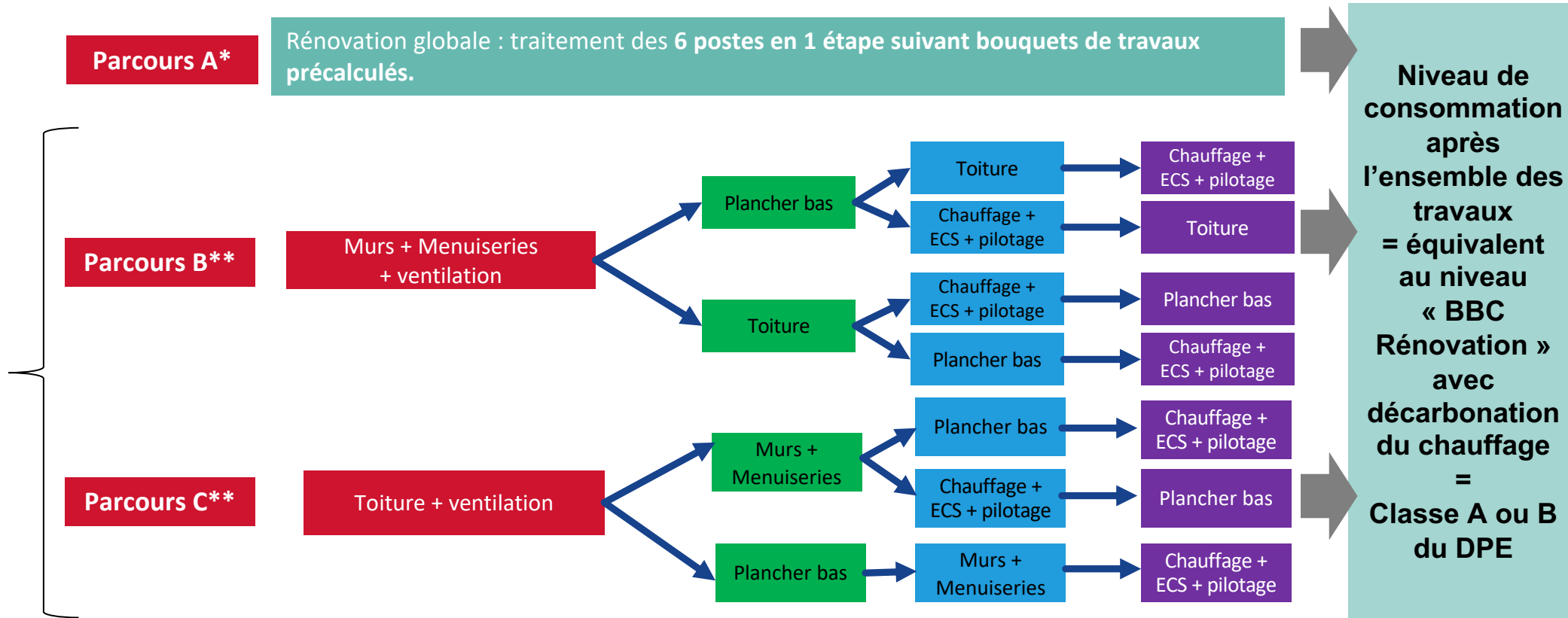
Rénovation en 3 étapes : 28 800 €

SYNTHÈSE (5/11) : SIMPLIFICATION GRÂCE AUX PARCOURS DE TRAVAUX PRÉDÉFINIS



- **PARCOURS** = traitement des 6 postes de travaux en 1 à 3 étapes max, avec continuité de l'isolation, étanchéité à l'air et migration de vapeur d'eau.
- Les parcours prédéfinis permettent d'anticiper avant les travaux les interactions entre les lots et le traitement des interfaces – les niveaux de performance précalculés ou « bouquets de travaux précalculés » s'appliquent selon le parcours prédéfini et évitent la fraude sur les calculs DPE.

MPR
« Performance »
3 étapes max
(regroupement de plusieurs blocs)
Puis, 2 étapes max
quand la filière est prête



*A fortiori, le Label BBC-rénovation 2023 répond aux exigences du parcours A.

**A fortiori, le Label BBC-rénovation 2023 1^{ère} étape répond aux exigences des parcours B (bloc rouge a minima) et C (bloc rouge + bloc vert a minima pour la 1^{ère} étape).

SYNTHÈSE (6/11) : EXEMPLES DE COMBINAISONS DE BLOCS D'UN PARCOURS

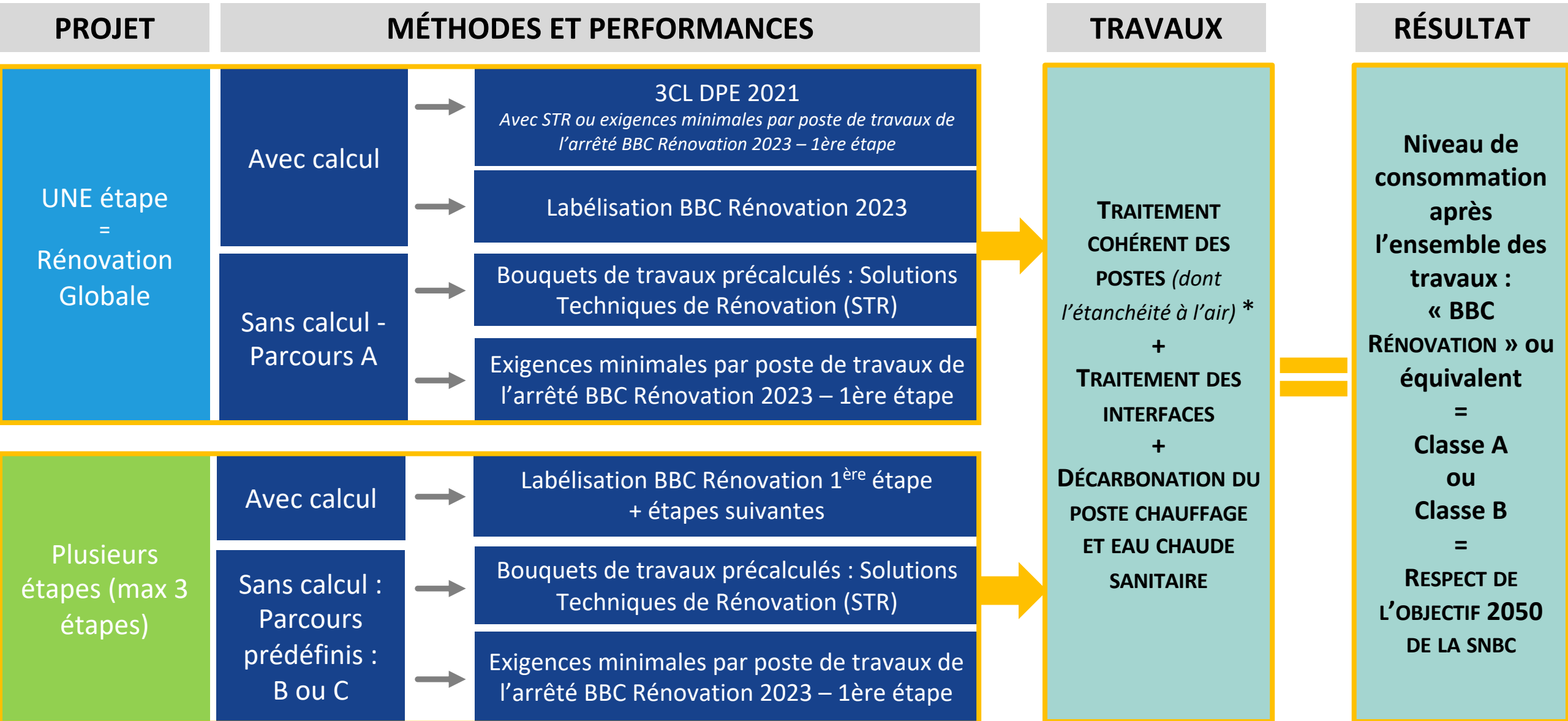


- PARCOURS = traitement des 6 postes de travaux en 1 à 3 étapes max, avec continuité de l'isolation, étanchéité à l'air et migration de vapeur d'eau.

	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Validité
Exemple 1	Murs + Menuiseries + ventilation Plancher bas Chauffage + ECS + pilotage	Toiture		✓ Valide : respect des 3 étapes max et de l'ordre des travaux
Exemple 2	Murs + Menuiseries + ventilation	Plancher bas Toiture	Chauffage + ECS + pilotage	✓ Valide : respect des 3 étapes max et de l'ordre des travaux
Exemple 3	Murs + Menuiseries + ventilation	Plancher bas	Toiture	⊘ Non valide : 5/6 lots ⊠ manque Chauffage + ECS + pilotage ou sera fait lors d'une 4 ^{ème} étape ⊠ Non-respect des 3 étapes max. Lot manquant -> nécessité de regrouper des lots

- Prise en compte dans la démarche des travaux déjà effectués avec un niveau de performance minimal.

SYNTHÈSE (7/11) : UNE MEILLEURE GARANTIE DE L'EFFICACITÉ DES TRAVAUX



*Exigences complémentaires dans le cadre d'une labélisation « BBC rénovation »

SYNTHÈSE (8/11) : FIABILISATION GRÂCE AUX BOUQUETS DE TRAVAUX PRÉCALCULÉS



- Le calcul conventionnel habituellement utilisé est renforcé par un filet de sécurité : l'usage de **bouquets de travaux précalculés**. Les bouquets sont calibrés pour **atteindre** la **performance** « **BBC Rénovation** » et ont fait leurs **preuves** sur le terrain et dans les campagnes de mesures post-travaux (par exemple, un outil libre de droits, les Solutions Techniques de Rénovation STR)*.

Ils s'adaptent à tous types de maisons, et prévoient des performances sur chacun des 6 lots sans préjuger des techniques et matériaux utilisés.

Les bouquets de travaux permettent de **choisir différentes combinaisons** alliant : le système d'isolation (intérieure/extérieure), les résistances thermiques par poste (parois opaques et vitrées), le niveau d'étanchéité à l'air, le type de ventilation et de chauffage.

→ **La variété des combinaisons s'adapte au parc de logements, tout en s'assurant que chacune est compatible avec la performance à terme.**

- L'appui sur les bouquets de travaux précalculés permet de **simplifier** et **fiabiliser l'atteinte de la performance** à terme :

Simplification et fiabilisation des préconisations. Intégration aux audits et DPE sans les remettre en cause (exiger que les préconisations des audits et DPE soient conformes à au moins un bouquet précalculé),

Cohérence entre préconisations de parcours et structuration des aides,

Simplification du choix de travaux pour les ménages et lisibilité pour les opérateurs,

Simplification des contrôles de performance / suivi qualité des travaux.

Exemple de niveaux de performance selon le bouquet de travaux précalculé :
En mur : ITI ou ITE : R de 3,7 à 6 m².K/W
En toiture : R de 7,5 à 10 m².K/W
...

*Le rapport Effinergie, *Perf in mind : rénovation performante des maisons individuelles*, 2021 s'appuie sur des campagnes de mesures et montre les résultats positifs d'utilisation sur le terrain des Solutions Techniques de Rénovation comme outil de bouquets précalculés : les rénovations performantes suivies tiennent leurs promesses d'effondrement des consommations (atteinte de 49kWh/m²/an de chauffage en consommations réelles dans des logements habités, sur un objectif de 50).

SYNTHÈSE (9/11) : FINANCEMENT ? VERS LES PLUS MODESTES ET LA PERFORMANCE



- Travaux : reste à charge à **0 € pour les ménages très modestes** et aides décroissantes selon la performance et les niveaux de revenus.
- Accompagnement* :
 - Ménages modestes et très modestes : **systematique** avec une **prise en charge à 100 %**,
 - **Mutation : accompagnement systematique** pour tous les acquéreurs,
 - Ménages intermédiaires et supérieurs : **au choix du ménage** avec **prise en charge partielle** (à terme systematique).
- Signal-prix clair vers les rénovations les plus performantes avec une décote en fonction du nombre de lots reportés et donc du nombre étapes :

Source Rapport ADEME BBC par étapes – Perte de performance selon le report de lot(s)	
Rénovation performante globale (1 étape)	Performance optimisée
Rénovation performante par étapes avec report de 1 lot	-7%
Rénovation performante par étapes avec report de 2 lots	-14%
Rénovation performante par étapes avec report de 3 lots	-30%

- **Anticipation et limitation des effets inflationnistes liés aux aides** : plafonnement du montant global des travaux et du montant par poste.
- Période de cohabitation limitée avec les aides par geste et encadrement : **monogeste « chauffage bas carbone »** accessible si le bâtiment a une performance minimum (logement livré après 1984, date d'application de la RT 1982, et DPE D ou mieux).
- **Simplification** via articulation et **harmonisation MPR, CEE, Eco-PTZ** : dossier unique mutualisé MPR / CEE / Eco-PTZ, critères identiques (administratifs et techniques), **une aide unique pour le ménage** (CEE / MPR).

SYNTHÈSE (10/11) : APPLICATION POUR LES MÉNAGES – VUE D'ENSEMBLE



SYNTHÈSE (11/11) : LES BÉNÉFICES ATTENDUS



MÉNAGES



ENTREPRISES



ÉTAT

Performance
énergétique et
décarbonation

Performance énergétique = \searrow de la facture - sortie précarité – décarbonation
- Priorisation E-F-G + mutations

Accompagnement à la montée en compétence - autocontrôles simplifiés =
confiance des ménages

Décarbonation rapide des logements ayant un niveau d'isolation conforme; et sortie E-F-G vers A ou B

Parcours + bouquets de travaux précalculés = anticipation et **gestion des interfaces** = plus de performance après travaux

Pas d'impasses et de pathologies

Pas d'impasses et de pathologies

Aides

Aides **incitatives** pour le passage à l'action

Avance d'aide et fiabilisation du paiement effectif

Optimisation des fonds publics vers des actions performantes

Lutte contre les fraudes

Limitation de la fraude par l'accompagnement et les combinaisons de travaux précalculés et le suivi qualité généralisé.
Agilité et réactivité du dispositif via l'analyse des données centralisées.

Administratif

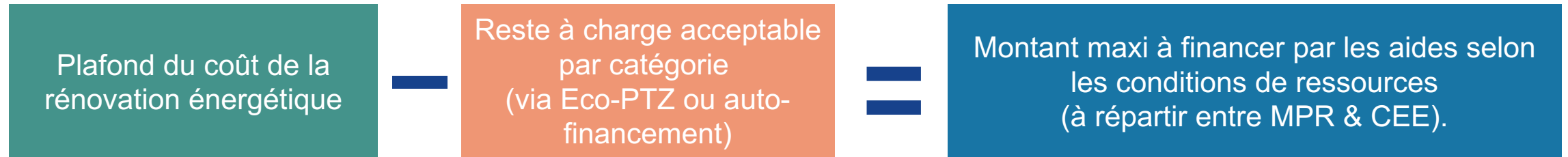
Dossier unique, centralisé et **délais raccourcis**

Suivi facilité avec la centralisation des données

COMPLÉMENTS DE LA SYNTHÈSE

FINANCEMENT DES TRAVAUX : PRINCIPES DES AIDES ASSOCIÉES AUX PARCOURS (1/5)

1 : Déterminer le montant à financer par les aides selon les 4 catégories de ressources.



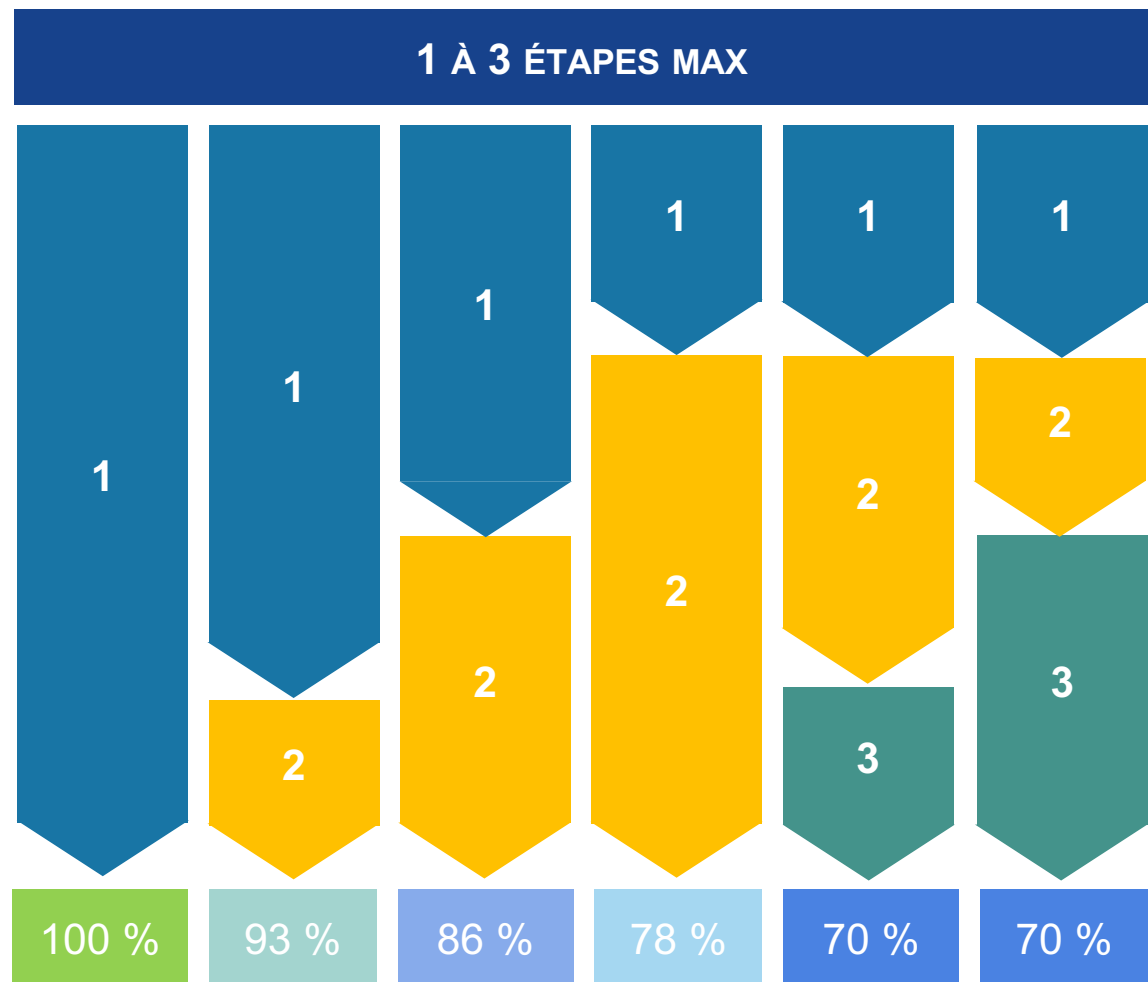
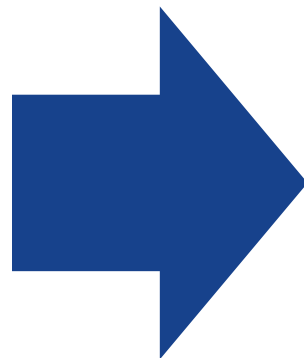
Plafond du coût de la rénovation énergétique	80 000 € Plafond total max. et plafond max. par poste de travaux pour éviter l'inflation	Propositions	
		Reste à charge dont Eco-PTZ	Aides maxi MPR / CEE
Très modestes (déciles 1 à 2)		0 € de reste à charge - Pas d'eco-PTZ	80 000 €
Modestes (déciles 3 à 4)		30 000 € reste à charge via Eco-PTZ	50 000 €
Intermédiaires (déciles 5 à 7)		40 000 € reste à charge via Eco-PTZ	40 000 €
Supérieurs (déciles 8 à 10)		50 000 € reste à charge via Eco-PTZ	30 000 €

FINANCEMENT DES TRAVAUX : PRINCIPES DES AIDES ASSOCIÉES AUX PARCOURS HORS DÉCARBONATION (2/5)

2 : Déterminer, selon le montant à financer par les aides, les montants selon le nombre de lots reportés et les catégories

Source Rapport ADEME BBC par étapes – Perte de performance selon le report de lot(s)	
Rénovation performante globale (1 étape)	Performance optimisée
Rénovation performante par étapes avec report de 1 lot	-7%
Rénovation performante par étapes avec report de 2 lots	-14%
Rénovation performante par étapes avec report de 3 lots	-30%

Base pour déterminer les % de prise en charge des aides.



Comment lire les % :

- Si je réalise les travaux de manière globale (en 1 étape), donc sans report de lots, alors je bénéficie de 100 % de l'aide disponible selon mon niveau de ressources,
- Si je fais le choix de reporter deux lots alors je bénéficie d'une déduction de l'aide de -14 %...

FINANCEMENT DES TRAVAUX : PRINCIPES DES AIDES ASSOCIÉES AUX PARCOURS HORS DÉCARBONATION (3/5)

2 : Déterminer selon le montant à financer par les aides les montants selon le nombre de lots reportés et les catégories



	Montant à financer par les aides selon les 4 catégories de ressources Rappel Plafond = 80 000 €				MAR	% de la prise en charge par MPR + CEE par rapport au plafond du coût de la rénovation énergétique.			
	Reste à charge acceptable (Eco-PTZ)	Montant maxi des aides <i>(formule : plafonds Rac acceptable)</i>	CEE <i>(formule Montant maxi aides x 70 %)</i>	MPR <i>(formule Montant maxi aides x 30 %)</i>		Rénovation performante globale (1 étape)	Rénovation performante par étapes 1 lot reporté	Rénovation performante par étapes 2 lots reportés	Rénovation performante par étapes 3 lots reportés
Très modestes	- €	80 000 € *	56 000 €	24 000 €	Prise en charge 100 %	100%	93%	86%	70%

Rappel : le montant de l'Eco-PTZ est déterminé selon le reste à charge acceptable selon les 4 catégories de ressources.

Proposition de répartition : 70 % CEE / 30 % MPR. Pourcentages sont appliqués par rapport à la somme « Montant maxi des aides »

Déterminé à partir du montant maxi des aides (formule : Montant maxi des aides / Plafond)

Formule = % rénovation globale - perte de performance selon le report de lot(s).
/!\ Aides maxi en € est à calculer à partir du plafond du coût de la réno.

Illustration des aides et du reste à charge (Rac) selon le nombre d'étapes pour un ménage très modeste :

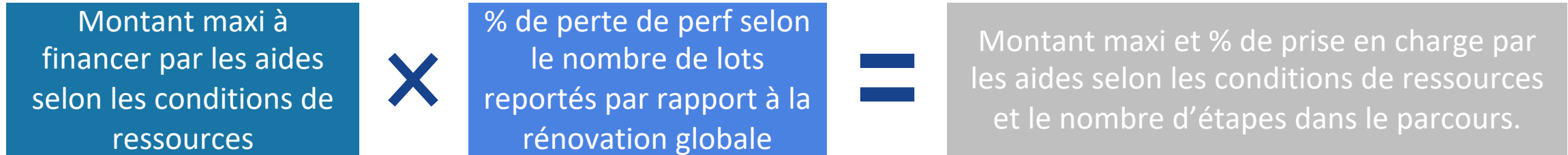
Montant max	80 000 €	74 400 €	68 800 €	56 000 €
Reste à charge (via Eco-PTZ)	0 €	5 600 €	11 200 €	24 000 €

*80 000€ = plafond total max. ! Un plafond max. par poste de travaux est également appliqué pour éviter l'inflation sur les postes de travaux. Le plafond total ne peut excéder 80 000€ et peut donc être inférieur, en fonction des travaux réalisés et des plafonds par poste de travaux

Comment lire ce tableau : Si la rénovation est globale (1 étape), le montant de l'aide maxi correspond à (colonne reste à financer) : Ménage très modeste : 80 000 € soit 100 % du plafond.
Si la rénovation est avec 2 lots reportés, le montant de l'aide maxi correspond à : Ménage très modeste : 68 880 € soit 86 % de la colonne reste à financer et donc un reste à charge de 11 200 €.

FINANCEMENT DES TRAVAUX : PRINCIPES DES AIDES ASSOCIÉES AUX PARCOURS HORS DÉCARBONATION (4/5)

2 : Déterminer selon le montant à financer par les aides les montants selon le nombre de lots reportés et les catégories



	Montant à financer par les aides selon les 4 catégories de ressources Rappel Plafond = 80 000 €				MAR	% de la prise en charge par MPR + CEE par rapport au plafond du coût de la rénovation énergétique.			
	Reste à charge acceptable (Eco-PTZ)	Montant maxi des aides <i>(formule : plafonds Rac acceptable)</i>	CEE <i>(formule Montant maxi aides x 70 %)</i>	MPR <i>(formule Montant maxi aides x 30 %)</i>		Rénovation performante globale (1 étape)	Rénovation performante par étapes 1 lot reporté	Rénovation performante par étapes 2 lots reportés	Rénovation performante par étapes 3 lots reportés
Très modestes	- €	80 000 €	56 000 €	24 000 €	Prise en charge 100 %	100%	93%	86%	70%
Modestes	30 000 €	50 000 €	35 000 €	15 000 €	Prise en charge 100 %	63%	56%	49%	33%
Intermédiaires	40 000 €	40 000 €	28 000 €	12 000 €	Prise en charge partielle	50%	43%	36%	20%
Supérieurs	50 000 €	30 000 €	21 000 €	9 000 €	Prise en charge partielle	38%	31%	24%	8%

Rappel : le montant de l'Eco-PTZ est déterminé selon le reste à charge acceptable selon les 4 catégories de ressources.

Proposition de répartition : 70 % CEE / 30 % MPR. Pourcentages sont appliqués par rapport à la somme « Montant maxi des aides »

Déterminé à partir du montant maxi des aides (formule : Montant maxi des aides / Plafond)

Formule = % rénovation globale - perte de performance selon le report de lot(s).
 /!\ Aides maxi en € est à calculer à partir du plafond du coût de la réno.

Comment lire ce tableau : Si la rénovation est globale (1 étape), le montant de l'aide maxi correspond à (colonne reste à financer) : Ménage très modeste : 80 000 € soit 100 % du plafond / Ménage Supérieur : 30 000 € soit 38 % du plafond. Si la rénovation est avec 2 lots reportés, le montant de l'aide maxi correspond à : Ménage très modeste : 68 880 € soit 86 % de la colonne reste à financer / Ménage Supérieur : 19 200 € soit 24 % de la colonne reste à financer.

FINANCEMENT DES TRAVAUX : PRINCIPES DES AIDES ASSOCIÉES AUX PARCOURS HORS DÉCARBONATION (4/5)

3 : Déterminer les coûts maxi selon les types de travaux pour connaître le montant de l'aide

% aide selon les cdt° des ressources et le nombre d'étapes dans le parcours.



Montants maxi par poste de travaux



Montant final de la prise en charge selon les conditions de ressources, le nombre d'étapes et les types de travaux.

Postes	Unité	Exemple de coûts fourni / posé TTC (à affiner)
ITI	m ²	90 €
ITE	m ²	160 €
Isolation des combles perdus	m ²	43 €
Isolation des combles aménagés	m ²	Rampant 120 € Sarking 300 €
Isolation PB	m ²	40 €
Menuiseries extérieures	U	1200 €
VMC simple flux	-	1800 €
VMC double flux	-	6700 €
PAC air-eau	-	13 700 €
PAC air/air	-	???

Exemple : montant d'aide pour 100 m² d'ITI :

Dans le cadre d'une rénovation globale (1 étape) :

- Ménage modeste : $90 \text{ € /m}^2 \times 100 \text{ m}^2 \times 63 \% = 5\,670 \text{ € TTC d'aide.}$
- Ménage intermédiaire : $90 \text{ € /m}^2 \times 100 \text{ m}^2 \times 50 \% = 4\,500 \text{ € TTC d'aide,}$

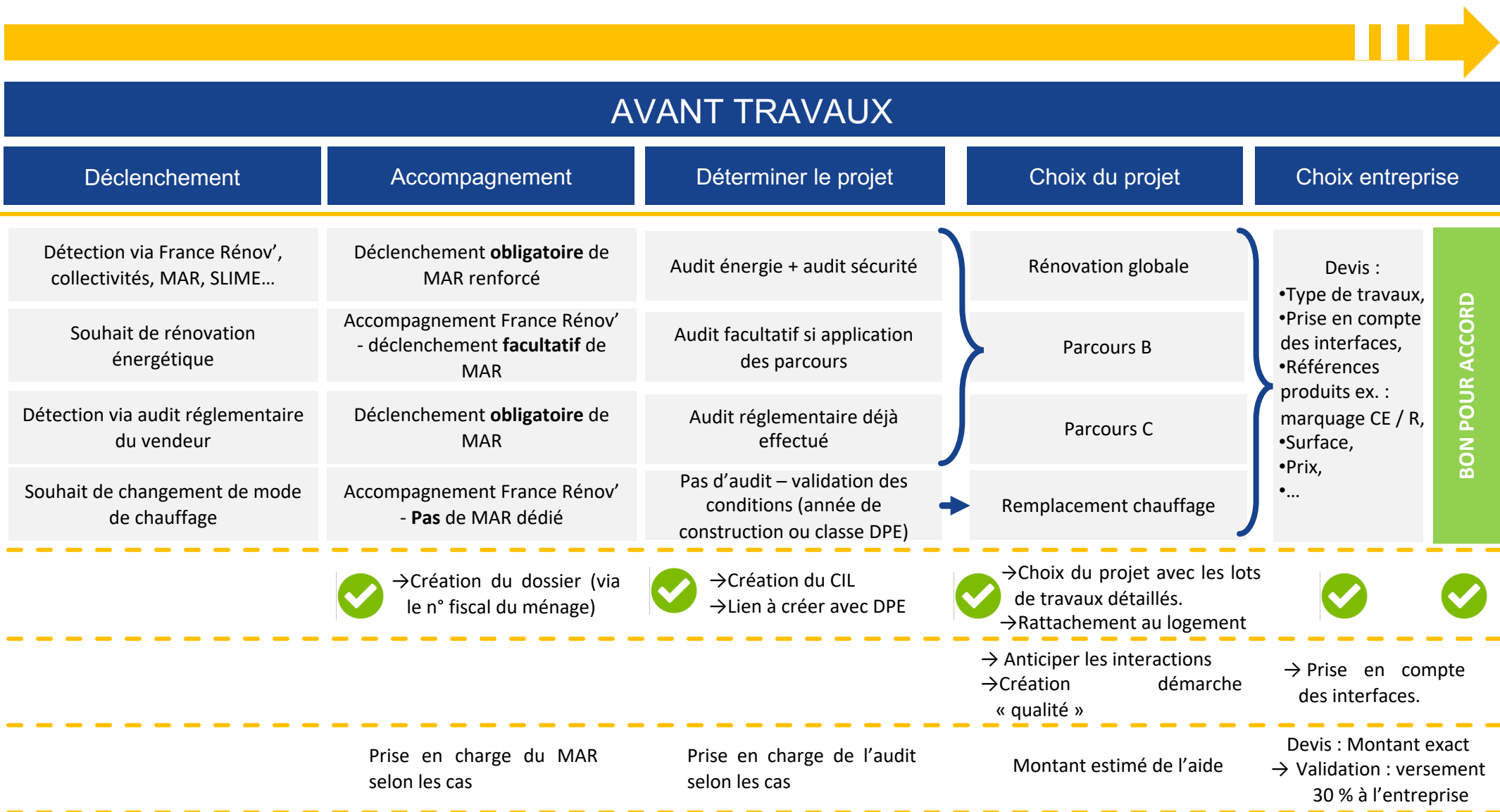
Dans le cadre d'une rénovation en 3 étapes :

- Ménage modeste : $90 \text{ € /m}^2 \times 100 \text{ m}^2 \times 33 \% = 2\,970 \text{ € TTC d'aide,}$
- Ménage intermédiaire : $90 \text{ € /m}^2 \times 100 \text{ m}^2 \times 20 \% = 1\,800 \text{ € TTC d'aide.}$

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

	Accompagnement systématique ou pas	Montant maximum pour l'accompagnement (€ HT) hors audit Proposition de TVA à 5,5% Audit fixé à 800€ HT maximum		% de la prise en charge Etat			
		Reste à charge acceptable	Montant maxi des aides	Rénovation performante globale (1 étape)	Rénovation performante par étapes 1 lot reporté	Rénovation performante par étapes 2 lots reportés	Rénovation performante par étapes 3 lots reportés
Très modestes	Systématique	- €	Si MAR Renforcé : 5 000€ Hors MAR Renforcé : 2 500€	100%	93%	86%	70%
Modestes							
Intermédiaires	Systématique si mutation à court terme pour structurer la montée en puissance de MAR Systématique dans tous les cas à moyen terme	- € si mutation 1 700€ hors mutation	1700€	100% si mutation 30% hors mutation	23%	16%	-
Supérieurs							

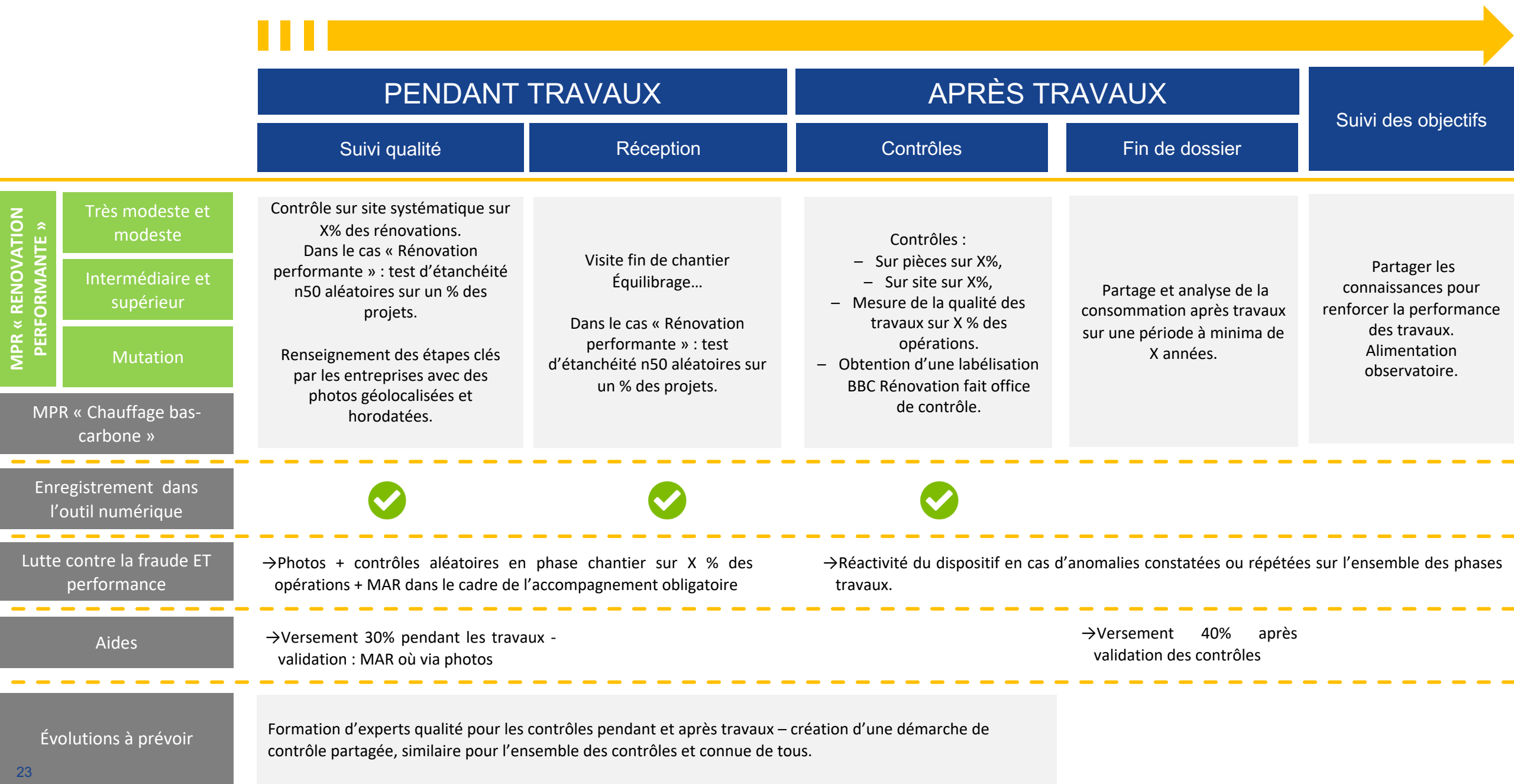
DÉTAIL DU PARCOURS (1/2)



Évolutions à prévoir

Formation obligatoire des MAR à la performance, aux parcours et aux combinaisons de travaux précalculées - Intégration parcours & combinaisons aux préconisations des audits réglementaires et des DPE – Formation des professionnels sur l'intégration de l'étanchéité à l'air et sur la gestion des interfaces & interactions – cas de mutation : formation des notaires et des agents immobiliers.

DÉTAIL DU PARCOURS (2/2)



LES SOLUTIONS TECHNIQUES DE RÉNOVATION (STR)

Pour une description détaillée du fonctionnement des STR, voir :

<https://docs.google.com/document/d/1Q0SGqVIFGYOgzYiB12UnJURmvo538jPT9IRLPsbDfDI/edit>

Chauffage	Isolation des murs	Étanchéité à l'air	Ventilation	Menuiseries extérieures	Résistances additionnelles			N° STR
	Intérieure OU Extérieure	Objectif n50 [vol/h]	Double Flux OU Simple Flux Hygroréglable	Uw [W/m².K]	R-Murs [m².K/W]	R-Plancher bas [m².K/W]	R-Toiture [m².K/W]	
Chauffage combustible (à condensation OU rendement >70% pour la biomasse) OU PAC (ETAs ≥ 126%)	Int	3	Double Flux	1,1	6	4,5	10	1
	Int	3	Double Flux	0,8	4,5	4,5	10	2
	Int	1	Double Flux	1,7	4,5	4,5	10	3
	Int	1	Double Flux	1,4	4,5	3	7,5	4
	Int	1	Double Flux	1	3,7	3	10	4b
	Ext	3	Double Flux	1,7	4,5	4,5	7,5	5
	Ext	3	Double Flux	1,4	4,5	3	7,5	6
	Ext	3	Simple Flux Hygro	0,8	6	4,5	10	7
	Ext	1	Double Flux	1,7	4,5	3	7,5	8
	Ext	1	Double Flux	1,4	3,7	3	7,5	9
	Ext	1	Simple Flux Hygro	1,1	4,5	3	7,5	10
Chauffage électrique conservé à effet Joule OU PAC air/air conservée ET Production d'eau chaude sanitaire Thermodynamique ou Solaire	Int	1	Double Flux	0,8	7,5	6,5	10	11
	Ext	1	Double Flux	1,1	6	4,5	10	12
	Ext	1	Double Flux	0,8	4,5	3	10	13

AMÉLIORATIONS APPLICABLES À TRÈS COURT TERME

En amont des délais de la réforme MPR, 5 mesures de très court terme sont utiles et sur lesquelles l'Etat est décisionnaire :

- **Aligner l'attestation de travaux MPR rénovation globale et bonus BBC au mode d'instruction MPR poste par poste, beaucoup plus simple et rapide**
L'attestation de travaux MPR rénovation globale et bonus BBC requière de faire signer un même document papier par l'ensemble des artisans intervenant, y compris pour les postes non éligibles MPR. Or, les artisans RGE réno globale sont quasi inexistant, il s'agit donc à chaque fois de 3 à 6 artisans (ou +) différents à faire signer > complexité, allongement de délais (REX : minimum 4 mois), voire abandon de dossiers ou baisse de la performance visée pour retrouver la facilité d'instruction MPR poste par poste.
- **Poursuivre la réduction de délai de traitement des dossiers MPR rénovation globale en intégrant dès le dossier initial les preuves de traitement des points singuliers.** Ces éléments font l'objet d'une demande complémentaire qui allonge les délais.
- **Simplifier les démarches des ménages et réduire le non-recours aux bonus en les attribuant automatiquement en se basant sur les étiquettes avant/après travaux**
Les ménages sont en insécurité sur le montant MPR en cas de rénovation globale avec bonus. Si un dossier est détecté comme partant de classe F-G et arrivant en A-B, l'attribution automatique des 2 bonus augmenterait le choix de la rénovation globale.
- **Instaurer une avance à 100% des CEE et de MPR pour les ménages modestes et très modestes**
- **Autoriser l'ensemble des sociétés de tiers-financement à distribuer d'éco-PTZ de façon pérenne** (vs. autorisation de deux sociétés de tiers-financement seulement aujourd'hui et sur une durée limitée expérimentale)

1 mesure complémentaire :

Faire évoluer le mode de calcul des conditions d'accès à l'éco-PTZ

De trop nombreux éco-PTZ sont refusés. Des crédits à la consommation sont proposés en considérant le reste-à-vivre, alors que ce n'est pas le cas pour l'éco-PTZ, pour lequel les économies d'énergie ne sont pas valorisées.

CONTACTS

Vincent LEGRAND, Président de Dorémi - v.legrand@renovation-doremi.com, 06 14 04 00 04, et
Léana MSIKA, responsable des affaires publiques - l.msika@renovation-doremi.com, 06 61 50 62 97

Olivier SERVANT, porte-parole du collectif Isolons la Terre contre le CO2, isolonslaterre@gmail.com, 06 31
73 56 26

Danyel DUBREUIL, coordinateur de l'Initiative Rénovons, danyel.dubreuil@cler.org, 06 72 62 67 24

